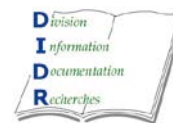


SRI LANKA



7 juillet 2017



La Justice de l'Eelam tamoul

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. La création et l'évolution de la division de la justice	3
1.1. Les premiers pas	3
1.2. La faculté de droit	3
1.3. L'organisation juridictionnelle.....	6
2. Les impacts sur la population	7
2.1. Un bilan positif selon l'administration de l'Eelam tamoul.....	7
2.2. Les critiques à l'égard de la Justice de l'Eelam tamoul	7
2.3. Interaction avec les autorités sri lankaises.....	8
Bibliographie.....	10

Résumé : Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont mis en place des comités de médiation dans les années 1980. Ces comités ont été remplacés dans les années 1990 par des structures plus élaborées, encadrées par des textes juridiques et gérées par des personnes formées à la faculté de droit de l'Eelam tamoul.

Abstract: The Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) set up mediation committees in the 1980s. These committees were replaced in the 1990s by more elaborate structures, framed by legal texts and carried on by persons trained at the Law College of Tamil Eelam.

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. La création et l'évolution de la division de la justice

1.1. Les premiers pas

Dans les années 1980, les Tigres de Libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont formé, dans des villages des régions tamoules, des comités de médiation où siégeaient des fonctionnaires à la retraite, des enseignants ou des lettrés locaux. Guérilleros, pratiquant des attaques furtives (*hit and run*) contre l'armée sri-lankaise et n'ayant pas de contrôle stable sur un territoire significatif, les LTTE ne pouvaient instaurer un système judiciaire approprié à cette époque. Cependant, ces comités essayaient des critiques en raison d'une absence de code juridique pour les encadrer et d'un manque de formation juridique des médiateurs¹.

Au début des années 1990, les LTTE ont fondé l'Organisation de développement économique de l'Eelam tamoul (*Tamil Eelam Economic Development Organization - TEEDO*) pour évaluer les dommages causés par la guerre dans les zones sous leur contrôle et y mettre en place des projets de développement. La TEEDO a nommé plusieurs commissions spécialisées dans les domaines de la finance, la justice, la police, le développement économique, la santé et l'éducation².

1.2. La faculté de droit

C'est dans ce contexte que les LTTE ont démantelé les conseils de village et instauré une structure *ad hoc* placée sous l'ordre d'Elayathamby (ou Ilayathambi) Pararajasingham alias Para, responsable de la division juridique et administrative. Parallèlement, les LTTE ont ouvert une faculté de droit à Mullaitivu en 1992³.

Le 25 janvier 1993, Prabhakaran a prononcé le discours suivant dans cette faculté : « Nous nous dirigeons vers un Etat indépendant de l'Eelam tamoul. Nous devons bâtir dès à présent les fondements de cet Etat indépendant. La Justice joue un rôle important dans le mécanisme d'une administration publique. Aussi, la meilleure des formations vous est-elle prodiguée, à vous nos combattants, dans ce domaine dès maintenant. La Justice est un élément indispensable dans un service public. Seuls ceux qui sont honnêtes, disciplinés, et vertueux peuvent la servir. Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses erreurs ont été commises par les comités de médiation que nous avons créés. Les décisions de ces comités suscitaient des critiques et des mécontentements du peuple. Les décisions n'étaient ni impartiales ni neutres. C'est pour cela qu'une structure de la justice incluant les combattants de notre mouvement, connu pour l'ordre et la discipline, sera le socle d'une administration forte et d'une société juste. »⁴.

Dans un autre discours prononcé le 19 août 1993, lors de l'assermentation des magistrats et des juristes de la division de la Justice de l'Eelam tamoul, Prabhakaran a déclaré : « Notre peuple espère que si les combattants deviennent des magistrats ou des juristes, ils agiront de manière intègre et juste. Le peuple sait que les combattants sont

¹ RICHARDS Joanne, 01/11/2014 ; STOKKE Kristian, 25/02/2006 ; *Tamil Net*, 25/09/1997 et 30/10/2003.

² MAMPILLY Zachariah Cherian, 2007 ; RICHARDS Joanne, 01/11/2014 ; *Tamil Nation*, 17/04/2005.

³ RICHARDS Joanne, 01/11/2014.

⁴ *Eelavarkural*, 25/11/2008.

prêts à sacrifier leur vie pour une cause noble. Donc, il est content quand vous intégrez l'administration de la Justice. Je crois que vous agirez, comme l'espère le peuple, de manière juste et responsable.»⁵.

A l'ouverture de cette faculté, seuls y étaient admis les cadres militaires des LTTE ayant passé le G.C.E. / AL [*General Certificate of Education / Advanced Level*, diplôme équivalent au baccalauréat dans le système éducatif britannique encore en vigueur dans quelques pays du Commonwealth]. Par exemple, Thambirasa Varathishwaran, un responsable de la branche armée des LTTE pour la région de Batticaloa, faisait partie de la première promotion de la faculté. Il est devenu plus tard juge au tribunal de district de Kilinochchi. Ensuite, la faculté a commencé à accueillir un public plus large : les titulaires d'un diplôme d'AL ou les personnes ayant fait des études universitaires ou encore ayant travaillé pendant sept dans des organisations gouvernementales ou non-gouvernementales pouvaient postuler. L'étude théorique du droit durait en général trois ans, mais pouvait durer plus longtemps pendant les périodes de guerre. Cette formation théorique devait être complétée par deux années de stage pratique. Le système judiciaire de l'Eelam tamoul a été calqué sur le système indien. Son Code pénal est une réplique du Code pénal indien. L'enseignement s'appuyait sur des manuels indiens⁶.

Para encourageait les avocats tamouls vivant à l'étranger à venir donner des cours dans cette faculté, même pour de courtes durées, et il promettait de leur fournir la nourriture et le logement. Il était joignable, pour cela, en 2004, au numéro de téléphone 00 99 21 222 3955, et en son absence, le directeur de la faculté, Atchuthan, pouvait être contacté. Même si les étudiants lisaient, écrivaient et comprenaient l'anglais, ils ne pouvaient converser couramment dans cette langue. Para a donc également encouragé des personnes compétentes à venir donner des cours d'anglais⁷.

⁵ *Eelavenkai*, 2012.

⁶ SIVAKUMARAN Sandesh, 2012 ; KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002 ; Ilankai Tamil Sangam, 09/03/2004 ; RICHARDS Joanne, 01/11/2014.

⁷ *Id.*

Les cours étaient répartis de la manière suivante sur les trois années de faculté ⁸ :

<p>Première année</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Droit pénal. 2. Histoire du droit et du système juridique. 3. Droit romano-néerlandais. 4. Droit anglais. 5. Droit constitutionnel. 6. Droits de l'homme et règles. 7. Philosophie du droit. 8. Droit de la responsabilité civile. 9. Droit des contrats. 10. Langue et littérature tamoules. 11. Langue anglaise. <p>Deuxième année</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Code de procédure civile. 2. Code de procédure pénale. 3. Droit commercial, comptabilité et gestion. 4. Droit de propriété. 5. Loi de Thesawalamai⁹. 6. Droit de la famille. 7. Législation sur la police. 8. Loi personnelle. 9. Législation foncière. 10. Langue anglaise. <p>Troisième année</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi sur la preuve. 2. Loi sur la fiducie et les biens. 3. Droit administratif. 4. Législation sur les pratiques commerciales. 5. Droit international. 6. Législation sur les actes notariés. 7. Législation sur la taxe de vente. 8. Médecine légale et criminologie. 9. Langue anglaise. 	<p>First Year</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Criminal Law. 2. History of Law and Legal System. 3. Roman Dutch Law. 4. English Law. 5. Constitutional Law. 6. Human Rights and Rules. 7. Jurisprudence. 8. Law of Torts. 9. Law of contract. 10. Tamil Language and Literature. 11. English Language. <p>Second Year</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Civil Procedure Code. 2. Criminal Procedure Code. 3. Commercial Law, Accountancy and Management. 4. Law of Property Act. 5. Law of Thesawalamai⁹. 6. Family Law. 7. Police Act. 8. Personal Act. 9. Land Act. 10. English Language. <p>Third Year</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evidence Act. 2. Law of Trust and Property. 3. Administrative Law. 4. Trade Practices Act. 5. International Law. 6. Law of Deed. 7. Sales Tax Act. 8. Forensic Medicine and Criminology. 9. English Language
--	---

En février 2007, la faculté a publié un livre consacré à la loi sur la famille (*Family Law*) traitant des sujets suivants : les règlements concernant les relations familiales et matrimoniales, les abus des enfants, le divorce et le partage des biens. Ce livre devait permettre de résoudre les différends à l'amiable sans recourir systématiquement à un procès. La cérémonie du lancement du livre, rédigé par Vimal Nixon, un membre de la division administrative de l'Eelam tamoul, a été présidée par Anbu, président de la Cour suprême. K.V. Balakumaran, un haut responsable des LTTE, a fait un discours dans lequel il s'est félicité du peu de demandes de divorce ou de séparation (154 cas) dans le

⁸ KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002.

⁹ Egalement orthographié « Thesavalamai (trad. DIDR [tamoul : தேச வழமை] : coutume du pays) : droit codifié, en 1707 sous la domination coloniale hollandaise, à partir des règles coutumières chez les Tamoul du Nord de l'île de Sri Lanka, encore partiellement en vigueur (Encyclopaedia Britannica) ; DIDR, 03/02/2015.

Vanni dans les 12 ou 13 années précédant cette parution. Le premier exemplaire du livre a été offert par Pon. Poologasingam, juge intérimaire du district de Jaffna et enseignant du droit à la faculté de l'Eelam tamoul à un marchand de textiles de Kilinochchi. D'après l'article de *Tamil Net* qui relate cet événement, la faculté de droit a été ouverte à Jaffna en 1991, puis elle a été transférée en 1995 à Puthukudiyiruppu¹⁰.

1.3. L'organisation juridictionnelle

En 1994, un Code pénal et un Code civil ont été introduits par les LTTE. Ceux-ci ont ouvert des tribunaux de district civils et correctionnels (*Civil and Criminal District Courts*) (à Kilinochchi pour les districts de Kilinochchi et Jaffna, à Mallavi pour le district de Vavuniya, à Jeyapuram pour le district de Mannar, à Puthukudiyiruppu pour le district de Mullaitivu, à Trincomalee et à Batticaloa), deux Hautes cours (*High Courts*) à Mullaitivu et Kilinochchi, une Cour d'appel (*Court of Appeal*) à Kilinochchi et une Cour suprême (*Supreme Court*). Selon Para, un comité de révision (*Review Committee*) a été instauré pour examiner les demandes de grâce des personnes condamnées par la Cour d'appel à la peine capitale. Celle-ci a été limitée, sur la directive des LTTE en 2001, aux cas de meurtres, de viol et de vol avec violence aggravée. Les sources publiques consultées font également état d'un tribunal spécial (*Special Bench*) dont les attributs ne sont pas clairs. Para indique que c'est une sorte de haute juridiction (« *a kind of apex body* ») de l'Eelam tamoul¹¹.

Le dénommé S. Opilan puis le surnommé Anbu ont été présidents de la Cour suprême (*Chief Justice*), le dénommé Sugetharan, président de la Cour d'appel et le dénommé Senturan, juge du tribunal de district pour affaires civiles à Kilinochchi. Les dénommés Maniarasan et Mayuran étaient respectivement juges des tribunaux de districts de Kilinochchi et de Trincomalee¹².

Selon Para, si un membre des LTTE commettait un acte en violation des lois du pays, il devait être jugé par le système judiciaire de l'Eelam tamoul à l'instar de n'importe quel autre citoyen de l'Eelam tamoul. Il avait ajouté que le leader des LTTE avait été très clair à ce sujet¹³.

Cependant, les affaires concernant des questions militaires étaient traitées par un tribunal militaire qui dépendait d'un ordre de juridiction différent¹⁴.

En 2004, après sa défection des LTTE, Karuna a interdit le fonctionnement du tribunal de l'Eelam tamoul dans la zone sous le contrôle de ses troupes¹⁵.

¹⁰ *Tamil Net*, 11/10/2005

¹¹ International Federation of Tamils, 12/03/2007; STOKKE Kristian, 25/02/2006; *Tamil Nation*, 17/04/2005; *Tamil Net*, 30/10/2003, 23/11/2002 et 02/12/2002.

¹² RICHARDS Joanne, 01/11/2014; GURUNATHAN Sinniah, 08/12/2002.

¹³ *Tamil Net*, 30/10/2003.

¹⁴ RICHARDS Joanne, 01/11/2014 ; KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002.

¹⁵ NARAYAN SWAMY M R, 2010.

2. Les impacts sur la population

2.1. Un bilan positif selon l'administration de l'Eelam tamoul

Environ 23 000 affaires, sur les 34 000 enregistrées, ont été entendues entre la création de ces structures et 2004, soit environ 200 affaires par mois. Thamichelvan, responsable de l'aile politique des LTTE, a indiqué, en 2004, que les visiteurs étrangers étaient impressionnés par l'efficacité et la rapidité des tribunaux de l'Eelam tamoul. Même des Tamouls vivant à Jaffna et dans l'Est de Sri Lanka, dans des zones qui n'étaient pas sous le contrôle des LTTE, recouraient au tribunal de Kilinochchi. Ce tribunal convoquait, en ce cas, à Kilinochchi les deux parties concernées par l'affaire. Un procès ne devait pas durer plus de six mois¹⁶.

Les avocats ne pouvaient décider du montant de leurs honoraires à leur guise. Ceux-ci étaient versées par les clients au bureau administratif du tribunal concerné qui les reversait par la suite aux avocats. La somme maximale que pouvait exiger un avocat était de 300 roupies sri lankaises (environ 2 à 3 euros) par audience. Il arrivait aussi aux avocats de plaider gratuitement si leurs clients étaient très démunis¹⁷.

Les clients pouvaient venir à l'audience avec un avocat de leur choix. Les avocats de n'importe quelle autre région de Sri Lanka pouvaient venir plaider dans le Vanni, mais, dans ce cas, ils devaient prêter serment devant un tribunal de l'Eelam tamoul¹⁸.

Des lois spéciales ont été élaborées en faveur des femmes concernant le viol, l'avortement, et les droits de propriété de celles-ci. Sur ce dernier point, contrairement au droit traditionnel de Jaffna appelé *Thesavalamai*, codifié en 1707, une femme n'avait plus besoin de demander le consentement de son époux pour vendre ses biens¹⁹.

En outre, selon le responsable de la division de Justice, la discrimination pour appartenance à une caste devenait un délit²⁰.

2.2. Les critiques à l'égard de la Justice de l'Eelam tamoul

Malgré les affirmations de Para sur la totale indépendance de la Justice de l'Eelam tamoul, et en dépit des infrastructures élaborées, la décision finale dans un procès en appel revenait à Prabhakaran, leader des LTTE, et les juges agissaient comme des agents de ce mouvement plutôt qu'en magistrats neutres et indépendants. Les juges de la Cour suprême étaient directement nommés par Prabhakaran²¹.

Toutefois, Para a rejeté cette critique l'attribuant à une campagne de discrédit menée, sans préciser qui en était l'instigateur, contre le système judiciaire de l'Eelam tamoul et en justifiant l'efficacité de ce système par la fréquentation croissante des tribunaux de l'Eelam par des Tamouls, même venus des zones non contrôlées par les LTTE. Il a ajouté

¹⁶ *Tamil Nation*, 17/04/2005 ; Ilankai Tamil Sangam, 09/03/2004 ; RICHARDS Joanne, 01/11/2014 ; *Tamil Net*, 25/01/2004 et 30/10/2003.

¹⁷ Ilankai Tamil Sangam, 09/03/2004.

¹⁸ KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002 ; GURUNATHAN Sinniah, 08/12/2002.

¹⁹ DIDR, 06/02/2015 ; *Tamil Net*, 30/10/2003.

²⁰ DIDR, 06/02/2015 ; *Tamil Net*, 30/10/2003.

²¹ Ilankai Tamil Sangam, 09/03/2004 ; RICHARDS Joanne, 01/11/2014 ; KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002.

que ce système, appliqué dans un territoire soumis à des pressions extérieures politiques, économiques et militaires, serait perfectionné en se rapprochant des normes internationales dès que la situation le permettrait²².

Un exemple de texte juridique élaboré par les LTTE, puis oublié, est la loi de 2006 sur la protection de l'enfant (*Tamil Eelam Child Protection Act 2006*), selon laquelle l'enregistrement de la naissance de tous les enfants ainsi que l'éducation jusqu'à la classe 11 étaient obligatoires, et l'enrôlement des enfants de moins de 17 ans dans la branche armée des LTTE et la participation au combat des enfants de moins de 18 ans étaient interdits²³. Cependant, en 2008, en pleine guerre, les LTTE ont encouragé des enfants de 14 ou 15 ans à les rejoindre, et ont enrôlé de force des enfants âgés de 17 ans²⁴.

Les LTTE ont également édicté une loi foncière (*Tamil Eelam Lands Act*). Cette loi traitait de la distribution de terres aux « sans-terre », de l'expropriation pour cause d'utilité publique et de l'estimation des biens fonciers. Les tribunaux dits fonciers (*Land Courts*) évaluaient la valeur des biens situés dans des régions placées sous le contrôle des LTTE et permettaient à ceux-ci d'en tirer un profit financier par le biais d'impôts fonciers annuels²⁵.

Les personnes arrêtées par la police de l'Eelam tamoul, placée sous l'ordre de Balasingham Mahendran alias Nadesan, et condamnées par la justice étaient envoyées dans des « centres de réhabilitation » ou condamnées à des travaux forcés dans les fermes des LTTE²⁶.

Enfin, les LTTE contrôlaient strictement les déplacements des Tamouls, notamment ceux voulant quitter le Vanni en temps de guerre, autorisant éventuellement des individus à en sortir, mais retenant des membres de leur famille en otage. Rien, dans les sources publiques consultées en français, anglais ou tamoul, ne permet de savoir si les personnes ayant essuyé un refus pouvaient avoir recours à la justice contre de telles « décisions administratives »²⁷.

2.3. Interaction avec les autorités sri lankaises

Des agents de la police de l'Eelam tamoul se rendaient dans des zones placées sous contrôle de l'armée sri-lankaise pour arrêter des personnes faisant l'objet d'une plainte déposée auprès d'elle. Ils les déféraient devant les tribunaux concernés situés dans le Vanni. Dans tous les cas, les personnes convoquées par les juges de l'Eelam tamoul, même si elles habitaient dans des régions contrôlées par le gouvernement, ne pouvaient se soustraire à leur convocation. Celles-ci trouvaient les audiences expéditives et les punitions sévères. Les personnes originaires de l'Est, entendues par des universitaires néerlandais, se plaignaient du fait que la justice n'a pas été impartiale à leur égard et qu'elles n'avaient pas d'autre choix que d'accepter les verdicts rendus. Dans des régions où les LTTE n'avaient qu'une influence limitée et où ils ne pouvaient installer de structures juridictionnelles adéquates, la justice était confiée aux cadres de la branche armée responsables dans ces zones. Plusieurs personnes dans le district de Batticaloa ont

²² *Tamil Net*, 30/10/2003.

²³ *The Island*, 27/10/2006; *Asian Tribune*, 27/10/2006.

²⁴ HRW, 15/12/2008.

²⁵ RICHARDS Joanne, 01/11/2014 ; SAMBANDAN, 18/03/2006.

²⁶ RICHARDS Joanne, 01/11/2014.

²⁷ KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002.

déclaré à des chercheurs néerlandais que les LTTE avertissaient à trois reprises, puis exécutaient par arme à feu toute personne qui leur désobéissait²⁸.

Par contre, la police de l'Eelam tamoul ne tolérait pas que des agents de la police sri lankaise se rendent sur le territoire contrôlé par les LTTE sans son autorisation. Elle a ainsi arrêté trois policiers sri lankais pour intrusion dans le territoire placé sous son contrôle à Mannar en 2005. Les arguments des prévenus, qui disaient s'être trompés de chemin, ne l'ont pas convaincue. L'inspectrice Bhavani a demandé et obtenu auprès de la juge de district de Kilinochchi, Sathana, une prolongation de garde-à-vue de ces policiers pour un complément d'enquête. L'avocat des prévenus, Velavar, a indiqué au tribunal que ceux-ci avaient déjà été détenus pendant un mois et que la police de l'Eelam tamoul n'avait pas produit le moindre rapport d'enquête²⁹.

Aucune autre information n'a été trouvée parmi les sources publiques consultées en français, anglais et tamoul, sur la Justice de l'Eelam tamoul, et notamment sur ses employés.

²⁸ KAMALENDRAN Chris, 08/12/2002 ; TERPSTRA Niels et FRERKS Georg, 2015.

²⁹ *Tamil Net*, 11/10/2005 et 25/10/2005.

Bibliographie

(Sites web consultés en juin 2017)

Document DIDR

DIDR, « Sri Lanka : Les Tamouls des provinces Nord et Est », OFPRA, 03/02/2015
https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_fiche_thematique_sri_lanka_les_tamouls_des_provinces_nord_et_est_ofpra_06.02.2015.pdf

Ouvrages

NARAYAN SWAMY M R, "The tiger vanquished: LTTE'S story", Sage Publications, New Delhi, 2010

SIVAKUMARAN Sandesh (Enseignant universitaire du droit public international, Royaume-Uni), "The Law of Non-International Armed Conflict", Oxford University Press, 2012, lecture partielle sur: <https://goo.gl/WATvJW> et <https://goo.gl/ASQdSb>

Encyclopaedia Britannica, "Thesavalamai", s.d.
<https://www.britannica.com/topic/Thesavalamai>

ONG

Human Rights Watch (HRW), " Sri Lanka: Tamil Tigers Abuse Civilians in Stronghold", 15/12/2008
<https://www.hrw.org/report/2008/12/15/trapped-and-mistreated/ltte-abuses-against-civilians-vanni>

Travaux scientifiques

TERPSTRA Niels et FRERKS Georg, "Rebel Governance in Sri Lanka's 'Uncleared' Territories during the 1990s and 2000s", Centre for Conflict Studies, université d'Utrecht (Pays-Bas), 2015
https://www.ris.uu.nl/ws/files/14408043/Conference_paper_Rebel_governance_in_Sri_Lanka.pdf

RICHARDS Joanne, "An Institutional History of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE)", The Centre on Conflict Development and Peacebuilding, The Graduate Institute of Geneva, Genève, 01/11/2014, 96 p.
<http://graduateinstitute.ch/files/live/sites/iheid/files/sites/ccdp/shared/Docs/Publications/CCDP-Working-Paper-10-LTTE-1.pdf>

MAMPILLY Zachariah Cherian, "Stationary Bandits: Understanding Rebel Governance", thèse de doctorat, Université de Californie, Los Angeles, 2007
<http://pages.vassar.edu/mampilly/files/2013/11/Mampilly-Dissertation-Final.pdf>

STOKKE Kristian (enseignant d'université à Oslo), "Building the Tamil Eelam State: emerging state institutions and forms of governance in LTTE-controlled areas in Sri Lanka", *Tamil Net* (site pro-LTTE), 25/02/2006
http://www.tamilnet.com/img/publish/2006/02/Building_the_state_1.pdf

Médias

Tamil Net (site pro-LTTE), "TE Law College releases book on Family Law", 11/10/2005
<https://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=21124>

The Island (quotidien sri lankais de langue anglaise), "Tamil Eelam Legislature enacts Child Protection Act", 27/10/2006 <http://www.island.lk/2006/10/27/news24.html>

Asian Tribune (magazine en ligne de journalistes sri lankais en exil), "Tigers pass legislation on child protection on the eve of Geneva talks", Suède, 27/10/2006
<http://www.asiantribune.com/index.php?q=node/2808>

SAMBANDAN, "The "Tamil Eelam Lands Act" once again highlights a key issue of the conflict - control of land", *Frontline* (bimensuel indien du groupe de presse *The Hindu* publié en anglais), 18/03/2006
<http://www.frontline.in/static/html/fl2306/stories/20060407001605300.htm>

Tamil Net (site pro-LTTE), "Tamil Eelam court extends remand for Sri Lanka Policemen", 25/10/2005 <https://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=16179>

Tamil Net (site pro-LTTE), "Arrested Sri Lanka police produced in Tamil Eelam Court", 11/10/2005 <https://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=16062>

Tamil Nation (site pro-LTTE), "Tamil Eelam - de facto reality", 17/04/2005
<http://tamilnation.co/tamileelam/defacto/reality.htm>

PARARAJASINGHAM E (responsable de la division de la justice du Tamil Eelam), "Tamil Eelam Legal System", *Tamil Nation* (site pro-LTTE), 17/04/2005
<http://tamilnation.co/tamileelam/defacto/031030judicial.htm>

Tamil Net (pro-LTTE), "Rule of Law, values said basis of Tamil society", 25/01/2004
<https://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=11045>

Tamil Net (site pro-LTTE), "Tamil Eelam judiciary said a basis for rebuilding northeast", 30/10/2003 <http://www.tamilnet.com/art.html?catid=79&artid=10277>

GURUNATHAN Sinniah, "LTTE courts open to all lawyers", *The Sunday Times* (hebdomadaire sri lankais de langue anglaise), 08/12/2002
<http://www.sundaytimes.lk/021208/news/courts.html>

Tamil Net (site pro-LTTE), "LTTE opens first Tamil Eelam court in Trincomalee district", 02/12/2002 <https://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=7925>

KAMALENDRAN Chris, "The inside story of Eelam Courts", *The Sunday Times* (hebdomadaire sri lankais de langue anglaise), 08/12/2002
<http://www.sundaytimes.lk/021208/news/courts.html>

KAMALENDRAN Chris, "LTTE opens first 'court' in east", *The Sunday Times* (hebdomadaire sri lankais de langue anglaise), 24/11/2002
<http://www.sundaytimes.lk/021124/front/lte.html>

Tamil Net (site pro-LTTE), "Tamil Eelam Courts opened in Batticaloa", 23/11/2002
<https://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=7865>

Tamil Net (site pro-LTTE), "Tamil people flock to new LTTE courts", 25/09/1997
<http://www.tamilnet.com/art.html?catid=13&artid=7328>

Blogs

Eelavenkai (pro-LTTE), "தலைவர் பிரபாகரனின் குடும்ப பின்னணியும் புலிகளின் ஆயுத போராட்ட வரலாறுகளும்" (trad. DIDR [tamoul] : le milieu familial du leader Prabhakaran et l'histoire du combat armé), décembre 2012
http://eelavenkai.blogspot.fr/2012/12/blog-post_4.html

Eelavarkural (pro-LTTE), "தமிழீழ சட்டக் கல்லூரி" (trad. DIDR [tamoul] : Faculté de droit de l'Eelam tamoul), posté le 25/11/2008
http://eelavarkural.blogspot.fr/2008/11/blog-post_1921.html

Autres

International Federation of Tamils (pro-LTTE, Genève), "Sri Lanka: The Human Rights and Humanitarian Crisis in the North – East", *Tamil Nation* (site pro-LTTE), 12/03/2007
http://tamilnation.co/tamileelam/ift/070301hrc_briefing.pdf

Ilankai Tamil Sangam (association de la diaspora tamoule sri lankaise des Etats-Unis, pro-LTTE), "Convocation Ceremony at The Law College in Kilinochchi", 09/03/2004
<http://www.sangam.org/articles/view/?id=253>

SINNATHURAI Chandi (prêtre chrétien), "Eelam Encounters – 2", Association of Tamil of Sri Lanka in the USA, s.d. <http://www.sangam.org/articles/view2/?uid=1041>